

# Avis public de révision de la liste électorale

## ADDENDA

Municipalité de Chelsea

Date du scrutin 2 novembre 2025

Par cet avis public, Me Charles-Hervé Aka, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - vous avez la citoyenneté canadienne
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - de plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
    - depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous, et si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision aux endroits, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

Mardi, 14 octobre 2025	de 17 h à 20 h	Centre communautaire de Farm Point
Mercredi, 15 octobre 2025	de 10 h à 14 h	Hôtel de ville
Jeudi, 16 octobre 2025	de 15 h à 20 h	Hôtel de ville
Vendredi, 17 octobre 2025	de 17 h à 20 h	Centre communautaire de Hollow Glen
Lundi, 20 octobre 2025	de 15 h à 20 h	Hôtel de ville
Mardi, 21 octobre 2025	de 15 h à 20 h	Hôtel de ville

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents, l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre le président d'élection ou joindre son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

Me Charles-Hervé Aka

Adresse : 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Québec, J9B 1C1

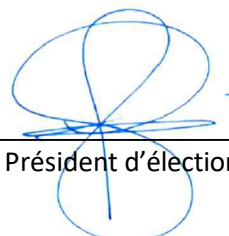
Téléphone : 819-827-1124 p.255

**Adjointe au président d'élection**

Mme Joannie Campeau

Adresse : 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Québec, J9B 1C1

Téléphone : 819-827-1124 p.250



Président d'élection

Donné à Chelsea, le 17 octobre 2025.